

# FORMATION AM

(dès 14 ans)



N° Agrément : E 0908606050

## 2 PISTES MOTO PRIVÉE ET SECURISEE

Le Secrétariat vous accueille du :

Du LUNDI au VENDREDI 10 H - 12 H - 14 H - 18 H15  
SAMEDI 09 H - 12 H - 14 H - 16 H00

Le **permis AM** remplace le BSR (Brevet de Sécurité Routière). L'obligation d'être titulaire du permis AM pour conduire un cyclomoteur au-delà de 14 ans et une voiturette à partir de 16 ans s'applique uniquement aux personnes nées à compter du 1er janvier 1988. Pour la conduite d'un 2 roues de 50 cm<sup>3</sup> ou 4 kW ou d'une voiturette, **3 cas de figure se présentent.**

**Jeunes atteignant 14 ans (cyclomoteur) ou 16 ans (voiturettes) :** La détention d'un permis de conduire avec la catégorie AM est obligatoire.

**Personnes nées après 1987 :** Elles peuvent continuer à conduire un cyclomoteur de 50 cm<sup>3</sup> ou 4 kw si elles sont titulaires : soit du permis de conduire, soit du brevet de sécurité routière, soit d'un titre reconnu équivalent délivré par un État de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.

**Personnes nés avant le 31 décembre 1987 :** Elles peuvent conduire un cyclomoteur de 50 cm<sup>3</sup> ou 4 kw ou une voiturette sans formalité particulière qu'elles soient ou non titulaires du permis de conduire

### PIECES A FOURNIR : (recto, verso)

- 1 photocopie carte d'identité, passeport ou carte de séjour (en cours de validité)
- 2 photos d'identité récentes numérisées AGREES SERVICE ANTS
- 1 photocopie Attestation Scolaire de Sécurité Routière 1<sup>ER</sup> niveau (A.S.S.R) ou l'ASR pour les candidats ou candidates né(e)s à partir du 1 janvier 1988
- 1 photocopie carte identité de l'hébergeant
- Attestation sur l'honneur de l'hébergeant
- Justificatif de domicile de l'hébergeant (datant de moins de 6 mois)
- Adresse mail

### CONTENU DE LA FORMATION

**8 heures Deux demi-journées**

- 1 heure d'enseignement théorique
- 3 heures de pratique hors circulation « sur piste »
- 3 heures minimum de pratique en circulation
- 1 heure de sensibilisation aux risques \*

\* (avec la présence d'un des parents ou du représentant légal (si l'élève est mineur))

### EQUIPEMENTS :

**Apporter** un casque homologué, des gants homologués, un blouson (en cas de pluie : vêtements adaptés)

### TARIFS DES PRESTATIONS :

Formation scooter	220.00 €
Formation 50 à vitesse (marque DERBY)	250.00 €

### MODALITE DE REGLEMENT :

#### **L'inscription**

Tarifs valables du 1<sup>er</sup> Septembre 2022 au 31 Janvier 2023

I.N.P.S.